



Coss Infos

Le SDIS (Service de défense incendie et de secours) et la PCi (Protection civile) dans notre région

Entre réorganisation et application dans le terrain. Quelques pistes en compagnie de Valérie Induni, Municipale de Cossonay en charge du dicastère comprenant la protection civile et la défense incendie.

Par
Claude-Alain Monnard

SDIS Région Venoge

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les SDIS de la région 7 se sont réunis pour n'en faire qu'un. Ce nouveau «Service de défense incendie et de secours» a pris le nom de «SDIS Région Venoge». Il défend les 27 communes de son secteur d'intervention situé à cheval sur les districts de Morges et du Gros-de-Vaud. Le bataillon du SDIS Région Venoge se compose actuellement d'environ 370 sapeurs pompiers, dont 7% de dames.

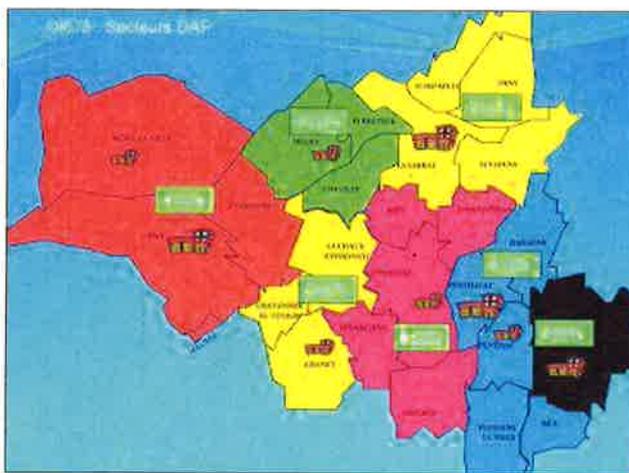
Interventions et organisation

Le SDIS sort entre 200 à 250 fois par année pour des interventions et une trentaine de fois pour des services préventifs ou de parc. Les situations sont diverses et comprennent, entre autres, tous les types de feu, les inondations techniques, les dégâts liés aux éléments naturels ou la petite pollution sur la chaussée et la sécurisation en cas d'accident.

La première intervention est assurée par le DPS (Détachement de premiers secours). Le DPS est réparti sur 3 sites: le principal est stationné à Penthalaz et les secondaires se trouvent à L'Isle et à La Sarraz. Une centaine de pompiers (hommes et femmes) sont incorporés dans le DPS. Ce dernier peut compter sur le renfort des 7 sections du DAP (Détachement d'appui) constituant en sorte «les pompiers de



Major Burnat, cdt du SDIS Région Venoge.



Les secteurs DAP de la région.

base» qu'on rencontre dans les villages. Elles sont stationnées à Penthalaz, L'Isle, La Sarraz, Cossonay, Grancy, Moiry/Chevilly et Sullens.

Les DAP Z ne peuvent travailler qu'en appui, ils n'ont plus le droit d'intervenir seuls. Excepté celui de Sullens, un DAP Y, qui peut agir sur des petits «incidents». C'est l'ECA qui l'a décidé ainsi précise Valérie Induni. Pour prendre un exemple «concret», imaginons une inondation de cave ou une poubelle en feu à Cossonay qui possède un DAP Z. Il s'agit de téléphoner au 118, la Centrale d'alarme va être informée, elle enverra alors sur les lieux un DPS qui pourra à son tour demander l'aide d'un DAP si elle le juge nécessaire!

Formation et exercices

Le personnel du DPS s'entraîne pendant environ 30 heures par année. Les porteurs d'appareils respiratoires font une quinzaine d'heures en plus, liées à leur spécialisation. Les machinistes «Echelle automobile» du DPS participent à deux exercices supplémentaires. Les spécialistes «Antichutes» suivent une formation annuelle d'un jour et demi. Les officiers de service se perfectionnent également durant une journée sur la conduite d'intervention.

Concernant les membres du DAP, ils s'entraînent 12 heures par année environ. Enfin, tous les cadres suivent des formations particulières liées à leurs fonctions, ceci dans les nombreux cours organisés à leur intention ou lors d'exercices tactiques.

Dans les différentes communes, les autorités souhaitent que les DAP fassent les exercices sur leur propre site afin de peaufiner la connaissance des lieux et les conditions d'intervention. Ici, dans la vieille ville de Cossonay, ces regroupements de bâtiments compliquent singulièrement les interventions. Il faut voir par où on peut passer et il est important que chaque pompier développe une connaissance du terrain optimale afin d'acquérir les réflexes nécessaires.

Constats

On va bientôt boucler la deuxième année de fonctionnement sur cette nouvelle organisation. Un beau travail, tant opérationnel que politique, a été réalisé pour mettre ces structures en place.

Des rationalisations de locaux ont été effectuées. Dès 2014, celui de Mont-la-Ville, qui n'est plus nécessaire, va être «abandonné», tout comme le local matériel de Penthalaz et le local de

Cossonay. En effet, après concertation avec les 4 communes de Dizy, Lussery-Villars, Senarclens et Gollion, nos autorités ont décidé que le DAP de Cossonay transférerait ses locaux à l'intérieur même de la caserne de Penthalaz.

L'organisation des pompiers est basée sur un système de milice à tous les échelons. Les citoyens se déplacent de plus en plus pour leur travail et peut-être aussi que les vocations diminuent. Il n'est donc pas évident de recruter des gens, de les garder, puis de les encourager à assumer des fonctions ou à s'engager dans un Etat-Major par exemple. Et pourtant, ce rôle de pompier symbolise un rôle fort et important pour les communes.

Alors, jeunes filles et jeunes gens, si vous avez envie de donner un coup de main, n'hésitez pas! Les responsables cherchent également des personnes qui n'habitent pas forcément dans la région, mais qui travaillent la journée dans des entreprises basées sur le territoire des communes. Les demandes d'incorporation sont à envoyer au Major Thierry Burnat, Case postale 2, 1305 Penthalaz ou dans les greffes municipaux des différentes communes.

Suite page 9



Une intervention du SDIS.

Coss Infos



Brèves

Administration communale

Nous vous informons que les bureaux de l'administration communale seront exceptionnellement fermés le vendredi après-midi 13 décembre 2013, en raison de la sortie annuelle du personnel communal. ■

Ramassage des déchets encombrants

Il est rappelé que les personnes à mobilité réduite qui ne disposent pas personnellement, ou auprès de la famille proche, d'un véhicule adéquat pour transporter leurs déchets encombrants, peuvent contacter les services communaux qui se chargeront de l'évacuation de ceux-ci, moyennant finance.

Les règles suivantes sont appliquées:

- les demandes doivent être adressées par téléphone au 021 863 22 00 ou par courriel au greffe municipal secretariat@cossonay.ch
 - en principe les déchets encombrants devront être déposés devant l'immeuble le matin convenu pour leur prise en charge par le service de la voirie.
 - ces ramassages auront lieu sur rendez-vous
 - chaque transport (1 déplacement) sera facturé Fr. 100.-, cas particulier réservé.
- Il est rappelé que les appareils, tels les frigos, congélateurs, machines à laver la vaisselle ou le linge, séchoirs, téléviseurs, etc sont repris dans les commerces spécialisés lors de l'achat de l'appareil de remplacement, dont le prix comprend une taxe pour financer ce service ■

Vieille Ville

La Municipalité a récemment mandaté un bureau d'urbanisme et d'architecture pour élaborer un nouveau règlement communal sur la police des constructions pour l'ensemble de la vieille ville.

Dans le cadre de ce travail, deux collaboratrices de ce bureau visiteront à plusieurs reprises la vieille ville et pourraient être amenées à prendre des photos des bâtiments. Nous vous remercions de leur réserver un bon accueil. ■

Suite de la page 8

ORPC District de Morges

Telle est la dénomination officielle de la Protection civile dans notre région (PCI). Sur un plan cantonal, elle se fonde sur une loi prévalant en 1995. La conception issue de cette législation correspond de moins en moins aux défis auxquels les partenaires sécuritaires doivent faire face aujourd'hui. Fort de ces constats, il est donc apparu nécessaire de procéder à des modifications. Un projet de loi dénommé «AGILE» (Adaptée, Garante, Intégrée, Légitime, Efficace) a été mis sur pied pour permettre de se mettre en adéquation avec les attentes et défis de la prochaine décennie. *Pour diverses raisons, AGILE a pris du retard, les com-*



Un pont tout beau tout neuf qui enjambe le ruisseau des Rochettes.

munes n'étant pas d'accord avec un certain nombre de points soulevés. Un seul a fait l'unanimité: la réorganisation selon les 10 districts. Ainsi, la loi n'est pas encore en application, mais la nouvelle régionalisation a «passé la rampe»!

Organisation

La protection civile vaudoise (PCI) est composée de régions dotées chacune d'un comité directeur (CODIR) à leur tête, dans lequel siègent les représentants des communes s'y rattachant. Il est chargé de prendre les décisions les plus importantes en matière d'organisation, de finances ou de gestion. Un commandant de région, portant le grade de major ou de lieutenant-colonel selon l'importance des effectifs qu'il conduit, est chargé des aspects techniques et de la conduite. Le lien avec le service de la sécurité civile et militaire est évi-

demment étroit, notamment au plan de la formation.

Dans le district

La région est composée des 62 communes du district pour un nombre de 75'600 habitants. Le commandant est le Lt col Richard Blaser. Ce dernier a pour remplaçant le Lt-col Pierre-Alain Collet, de Lussery-Villars.

En cas de catastrophe ou de situation d'urgence, les objectifs sont de mettre à disposition l'infrastructure de protection et les moyens permettant de transmettre l'alarme à la population; d'encadrer les sans-abri et les personnes en quête de protection; d'assurer la protection des biens culturels; de réaliser des travaux de remise en état; d'effectuer des engagements en faveur de la collectivité et d'appuyer les autres organisations partenaires.

Obligations et droits

Contrairement aux SDIS basés sur un système de milice, la PCI est obligatoire. Sont astreints à servir les hommes de nationalité suisse qui sont reconnus aptes. L'obligation commence au début de l'année durant laquelle la personne atteint l'âge de 20 ans et s'étend jusqu'à la fin de l'année de ses 40 ans. Sont exemptés de la protection civile, les hommes qui effectuent leur service militaire, ou qui ont servi au moins 50 jours, et ceux qui sont incorporés dans le service civil.

Au niveau des droits, les hommes de la PCI touchent une solde, la subsistance, le transport et le logement gratuits. Ils ont droit à une allocation pour perte de gain et ils sont assurés durant les cours.

Des réalisations

Si, de 1960 à aujourd'hui, les effectifs ont passé de 50'000 à 8'000, les réalisations effectuées par les hommes sont toujours bien visibles et diverses. Durant cette année 2013, deux de ces événements sont à mettre en évidence.



Une équipe de télématique au travail.



Pierre-Alain Collet, remplaçant du commandant de l'ORPC District de Morges.

Tout d'abord, dans le cadre des 50 ans de la Protection civile, une équipe de pionniers a été mobilisée durant 3 jours pour la construction d'un pont qui enjambe le ruisseau des Rochettes, au bout du chemin des Linardes. En effet, le pont existant ayant été fortement endommagé par les intempéries et les aléas de la nature, son utilisation présentait de toute évidence un danger pour la sécurité des promeneurs. Les pionniers de la section d'appui ont pu également mettre en pratique leur savoir-faire avec les différents outils de chantier. Dans un deuxième temps, une équipe a reconstruit le pont routier situé dans le même secteur, ce qui permet aux agriculteurs ayant droit d'y passer avec leur tracteur.

Deux équipes de télématique ont effectué sur 2 terrains différents un raccordement de ligne téléphonique reliant le PC de Cossonay au refuge de Cossonay. Le traçage de ligne s'est effectué en zone urbaine, ainsi qu'en zone agricole et forêt. Chaque équipe est partie d'un point opposé pour se rejoindre à mi chemin. Le total de cette distance a été de 3,5 km. Les tests ont été très concluants, car la ligne a été opérationnelle dès sa mise en service. Les équipes sanitaires, quant à elles, ont accompli des cours dans des EMS de la région et ont organisé des journées avec les résidents (repas et visites de musées).

En conclusion

Valérie Induni conclut l'entretien en se déclarant satisfaite de ce qui a été mis en place. *Ces modifications ont provoqué des changements dans les habitudes et le fonctionnement des gens, qu'ils soient cadres, pompiers ou astreints à la PCI! Leur rôle est très important pour la collectivité et je tiens à les remercier pour leur engagement!* ■